296-1.1 AU 312 42012
FR 0510375
DEC 1920
FR.1920-12
296-64

510,375

No. 510,375

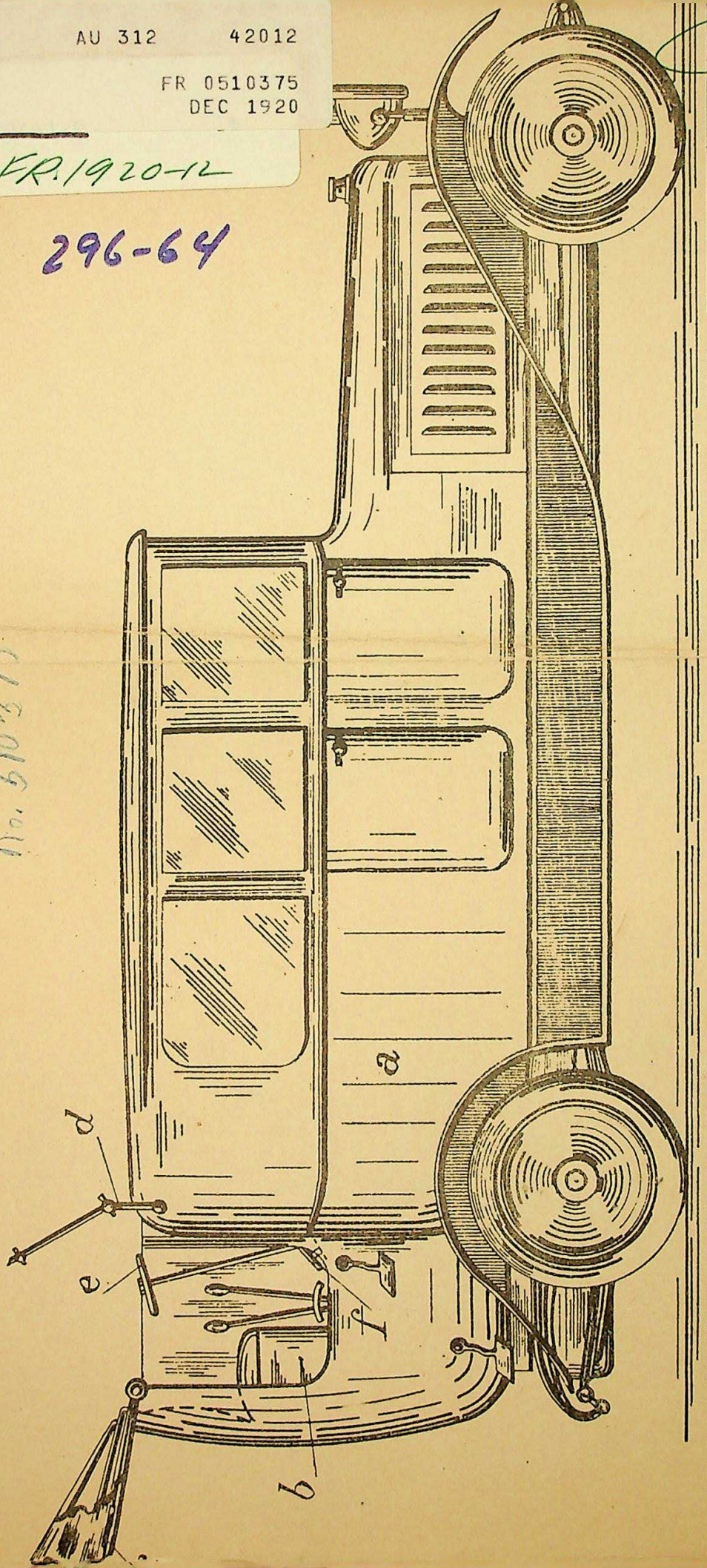

296/1.1

EXAMINER'S COPY
Div. 10

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.
4. — Automobilisme.

N° 510.375

Voiture automobile.

M. Jean PRADELLE résidant en France (Ardèche).

Demandé le 24 janvier 1920, à 15h 25m, à Lyon.
Délivré le 4 septembre 1920. — Publié le 3 décembre 1920.

La présente invention est relative à une voiture automobile dans laquelle le siège du chauffeur, et éventuellement du valet de pied, est situé en arrière de la voiture et surélevé à la façon des voitures hippomobiles dites «cabs». Cette disposition du siège à l'arrière de la voiture a pour avantages de donner une place beaucoup plus grande aux voyageurs, de leur laisser la vue de la route et de permettre l'adaptation de la carrosserie à une sorte de sleeping-salon de grand luxe donnant un maximum de confort. Cette carrosserie peut être pourvue, d'un hublot à l'arrière et de fenêtres et portières latérales qui donnent à la fois de la lumière à la voiture et permettent d'avoir la vue la plus étendue dans toutes les directions.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, l'application de l'invention à une limousine, mais il est évident qu'elle n'est pas limitée à ce type de carrosserie ni aux dispositions spéciales données à titre d'exemple.

Comme il est dit ci-dessus, l'invention consiste à disposer à l'arrière de la voiture *a* un siège surélevé *b* à une ou deux places, muni au besoin d'une capote amovible *c*. Un pare-bise *d* pent être prévu pour garantir le chauffeur et le valet de pied, s'il y a lieu.

Le volant *e* et les pédales *f* peuvent être, soit à l'arrière comme dans l'exemple représenté, soit, pour ceux désirant conduire eux-mêmes, à la place habituelle. Au cas où les commandes sont à l'arrière, le moteur étant à l'avant, un jeu de tringles et de leviers assure les transmissions nécessaires. Si le moteur était placé à l'arrière, la transmission serait facilitée d'autant.

Le réservoir d'essence peut être avantageusement disposé à l'arrière, sous le siège surélevé. Etant alors plus élevé que le moteur, il est en charge et peut alimenter directement le carburateur, rendant inutiles les pompes, élévateurs, nourrices et autres appareils similaires employés jusqu'ici dans ce but.

RÉSUMÉ.

Voiture automobile dans laquelle le siège du chauffeur, et éventuellement du valet de pied, est disposé à l'arrière et surélevé, de façon à laisser la voiture entièrement libre pour les voyageurs et augmenter d'autant l'emplacement disponible.

Jean PRADELLE.
Par procuration :
J. Germain.

Prix du fascicule : 1 franc.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'Imprimerie Nationale, 87, rue Vieille-du-Temple. Paris (3e).